

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAIAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département . . .	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERTIN, rédact. en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 15 avril.
De l'unité italienne.

La résurrection de la nationalité italienne, à part la miraculeuse insurrection des Milanais, s'accomplit sans secousse, sans rupture violente, avec le calme et la majesté d'un lever de soleil. On dirait que le génie de la force divine, incarné dans Pie IX, chasse d'un signe de sa main les tempêtes amoncelées naguères sur son horizon. Il semblait qu'avant de renaître avec le prestige de son antique liberté et de sa splendide civilisation, l'Italie devait recevoir le baptême du sang et subir la sombre initiation des batailles. Il n'en a rien été, et ce qui se passe en ce moment est fait pour inspirer à tous l'espérance de la voir bientôt débarrassée de toute passion extérieure, affranchie de la despotisme tutelle d'un peuple à demi barbare, s'acheminer paisiblement dans la voie des réformes politiques et du progrès de l'unité nationale.

C'est le but unique vers lequel l'Italie devra tendre désormais, si elle ne veut pas voir renaître ces déchirements intérieurs, ces luttes d'où a germé pour elle l'oppression, aussi bien que sa longue léthargie intellectuelle. Mais peut-elle espérer d'atteindre ce but tout d'un coup? N'a-t-elle pour y arriver qu'à faire un mouvement dans ce sens et pousser du pied son passé honteux, comme une barque avariée? Si l'unité est le premier besoin de l'Italie, elle doit être aussi son plus grand travail. Pour chasser les ennemis de son sol, pour en extirper jusqu'au dernier les germes impurs de la ligue autrichienne, une secousse unanime, soutenue et engagée par un pape, expression immortelle du passé et des gloires de l'Italie, aura suffi; mais pour soustraire l'œuvre calme et patiente d'une constitution universelle à la précipitation de l'enthousiasme, pour miner l'œuvre souterraine d'ambitions voilées de patriotisme et qui tendraient à donner à l'unité italienne le caractère d'un empire, il faut plus que du courage, plus que l'amour de la liberté, il faut du désintéressement et des lumières.

Le peuple italien a certainement une intelligence très-vive de ses besoins; mais toujours dominé, malgré lui, par le désir d'idéaliser ce qu'il conçoit; pénétré d'un amour enthousiaste pour son bruyant passé, il pourrait bien se laisser égarer à

la poursuite d'une illusion politique et se briser contre les obstacles.

Peut-on, par exemple, espérer que bientôt condensés en un seul royaume, ou en une seule république, tous les États italiens obéiront à une même loi et se rattacheront à un même centre administratif et politique? Un pareil résultat ne peut sortir que d'une conquête violente ou du travail progressif de nombreuses générations. Avant que les germes particuliers de race soient effacés, avant qu'on ait adouci toutes les aspérités qui naissent d'un étroit amour-propre de nationalité, des luttes violentes, un long échange intellectuel sont souvent nécessaires.

L'idée d'unité n'est pas d'ailleurs inséparable de l'idée de centralisation. La centralisation naît, le plus souvent, d'un concours de conditions territoriales et politiques tout-à-fait particulières. Une confédération qui, sans trop relâcher les liens de l'unité politique, garantit, à chaque centre particulier, une liberté administrative très large, et qui surtout s'appuie sur l'unité de croyance, sur la conformité des intérêts, n'a rien à envier au système de centralisation le mieux assis. Il semble alors que la société réalise, dans son organisation, cette harmonie que l'intelligence aperçoit dans la variété indéfinie, dans le découps séduisant des œuvres de la nature. Représentez-vous l'Italie ne faisant qu'une nation, et cependant divisée en vingt peuples différents qui conservent chacun sa physionomie, sa capitale, ses anciens privilèges. Rome est toujours le centre du catholicisme, la capitale du monde chrétien, le séjour du vicaire de Jésus-Christ, placé sous la sauvegarde de l'indépendance italienne qu'il a fait sortir du tombeau; Florence, la patrie des arts, le centre vivant de la démocratie; Naples, Venise, Gènes, les rayonnements de l'Italie commerciale et aventureuse.

Nous ne nous arrêtons pas à tracer, pour ce noble pays, pour ce riche écorce de toutes les richesses artistiques de l'Europe, des plans de constitutions plus ou moins parfaits. Il est difficile que l'intelligence d'un seul homme se mette à la place du génie de tout un peuple.

Tout concourt à ce solennel enfantement.

Pour se constituer dans ce sens vrai de sa destinée providentielle, il faut qu'une nation évoque toute son histoire, qu'elle interroge son sol, qu'elle mesure avec précision le degré d'instruction politique auquel atteignent les masses.

En Italie, l'histoire est féconde en enseignements. Tous ses échos répètent qu'il faut que l'Italie soit une, qu'elle soit républicaine, qu'elle soit indépendante de tout protectorat extérieur. Atteindra-t-elle à ce but si elle y marche par la voie plus courte, mais aussi plus dangereuse, des révolutions violentes? Peut-elle, au jour où nous sommes, franchir d'un bond l'espace qui la sépare encore de la démocratie pure?... Tant que son généreux tressaillement ne fera que renverser à terre les despotismes nains que l'Autriche avaient rivés à

son sol, elle n'a pas à craindre cette fièvre dangereuse des démolitions dont les effets tendent à la ruine momentanée des libertés les plus saintes. Mais si elle portait une main ingrate et trop prompte sur les diadèmes d'où est parti pour elle le premier éclair de liberté, elle entendrait longtemps encore, pour ternir sa cause, une protestation sortie de deux ou trois mausolées royaux.

Qu'elle maintienne à son avant-garde, tout en ne lui laissant point nourrir l'arrière-pensée d'un agrandissement monarchique, le roi Charles-Albert; qu'elle entoure d'une vigilance constante les arrière-pensées de Ferdinand, qui ne sait lutter qu'avec ses faiblesses contre un indomptable torrent, et subit avec frayeur le balancement d'un flot de sang mêlé au flot révolutionnaire, ces deux royautés cesseront d'être dangereuses. D'une part, le roi de Sardaigne acceptera pour lui et pour sa race, des mains de l'avenir, un diadème plus éclatant que la couronne terne du souverain absolu; la couronne de libérateur des peuples, car la dynastie d'O'Connell et de Washington vaut bien celle de la maison de Savoie. De l'autre, le tombeau que le roi napolitain se creuse de ses propres mains, sera plus irrévocablement scellé que la fosse sanglante ouverte par la colère du peuple.

Quant au souverain pontife, envoyé de Dieu pour donner au monde le céleste signal d'un mouvement unanime, il porte sur la tête une couronne dont le contact a déjà desséché bien des mains violentes; celle-là, on ne la lui arrachera pas. Le domaine temporel de la papauté n'était qu'une armure forgée par la foi de nos pères, une forteresse dressée pour la défense des libertés de l'Eglise. Cette armure s'est rouillée; les frontières de la puissance divine se sont élargies. C'est par la parole, c'est par la prédication universelle de la fraternité et de l'égalité, que Rome doit ressaisir son empire sur le monde. Pendant que la liberté enrôlera ses soldats à Paris, la fraternité consacrera ses missionnaires à Rome. Tous le pressentent, ceux qui croient en la promesse divine, aussi bien que ceux qui la nient, la papauté doit être la tête de la république italienne, non pas comme souveraineté terrestre, comme domination politique, mais comme impulsion pleine d'amour et de sagesse.

Saluons d'avance cette époque bénie, où tous les peuples réveillés de leur profond sommeil, affranchis des tortures du despotisme, se donneront rendez-vous au lieu où reposeront les cendres de Pie IX. L'Italie ne doit pas oublier que toute son histoire converge vers Rome, que son avenir brillant y a puisé son premier éclat, et l'Europe saura toujours que Pie IX a été le précurseur de sa grande rénovation politique.

D.

Des troubles d'une extrême gravité ont éclaté à Saint-Etienne à l'occasion des ouvrages qui se fabriquent dans quelques maisons religieuses.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 16 avril 1848.

LA FOSSE HORRIBLE.

(Suite. — Voir les numéros des 14 et 15 avril.)

Ils s'assirent tous les deux, au fond du ravin, au pied d'un noyer séculaire.

— Tu es bien belle, Perrine, reprit après un long et funèbre silence, le dragon d'Aubeterre; oh! que tu es belle! Constant sera bien heureux, lui! comme il sera fier de te conduire à l'église, de reposer près de toi, dans tes bras, sur ton sein, de t'appeler sa femme, de t'aimer et d'être aimé de toi! N'est-ce pas, Perrine, qu'il sera bien heureux? C'est un joli garçon aussi, lui, Constant Bachelet; il est riche, moi j'étais pauvre tu as bien fait de me quitter pour lui... Tu ne me réponds pas, Perrine?

Perrine suffoquait de sanglots,

— Tu pleures, continua le bas-officier, tu pleures! pourquoi? puisque tu vas être heureuse.... L'aimes-tu bien, au moins, ton nouveau prétendu?... Réponds-donc... on n'épouse pas un homme qu'on n'aime pas... tu l'aimes bien, n'est-ce pas! réponds donc...

— Oui, je l'aime, balbutia la jeune fille.

Bastien ne put comprimer un mouvement de rage.

— Tu ne m'aimais donc pas, moi, puisque tu m'as si vite oublié.

— Si, Bastien, oh! si, je t'aimais!

— Alors, pourquoi ne m'as-tu pas attendu?

— Parce que je pensais que tu ne reviendrais plus; on le

disait au village.

— Me voici revenu; choisis entre Constant et moi.

La malheureuse frémit de tous ses membres.

— Oh! je ne te forces pas, Perrine, continua-t-il avec douceur; dis-moi franchement, mais bien franchement, celui que tu préfères, aujourd'hui... Voyons, ma jolie, ma bonne Perrine, réponds donc?

— Non, non... cela te ferait de la peine, répondit naïvement la filleuse...

— Oh! malédiction! oh! s'écria le soldat en bondissant comme un tigre, oh!

Perrine voulut fuir, mais son ancien amant la saisit rudement par le bras et la cloua du regard sur le gazon.

— J'en sais assez, Perrine, reprit-il avec plus de calme, tu est bien libre d'aimer qui tu voudras; mais je suis libre aussi moi, de me venger.

— Que veux-tu dire?

— Ecoute-moi encore... te souviens-t-il de ce jour où nous nous fîmes des adieux si douloureux sur la route du Mans?

— Oui, Bastien, je t'aimais bien, alors!

— Je t'aimais aussi, malheureuse! et je t'aime encore; quand je donne une parole, c'est qu'elle vient du cœur, c'est qu'elle est sacrée; je me rappelle mes serments; moi!... Te souviens-tu, dit-il à voix basse et en fixant sur la jeune fille d'implacables regards, te souviens-tu du sens de mes dernières paroles en te quittant?

— Non, je ne sais... 'quoi?... Oh! mon Dieu! que va-t-il dire, pensa-t-elle, en courbant la tête et en joignant les mains.

— Ah! tu ne sais pas, et bien! je vais te les expliquer, moi!...

— Grâce! grâce!...

— J'ai voulu dire au moment où ton cœur battait pour la dernière fois sur le mien, que si ce cœur battait pour un autre, je te l'arracherais du corps! Comprends-tu, maintenant?

— Pitié! pitié! cria Perrine d'une voix déchirante et en se jetant à genoux, Oh! pitié! je t'aime, Bastien, je t'aimerai toujours.

— Reste à genoux, Perrine, et fais une courte prière; tu vas mourir!

— Oh! tu ne le ferais pas, dit-elle en se relevant; puisque je t'aime, te dis-je, je t'aime comme une folle! je n'aime que toi!

A genoux! puisque tu m'aimes tant, je ne te quitterai pas, nous mourrons ensemble. — Tiens, voici deux pistolets, l'un pour toi, l'autre pour moi; tu dois être contente.

Pendant plus de dix minutes, la pauvre jeune fille se roula convulsivement aux pieds de l'assassin, joignant les mains, le suppliant par des prières, par des caresses, par des regards qui eussent désarmé un bourreau; mais tout fut inutile, et l'inexorable soldat lui appliqua la bouche d'un pistolet sur la tempe.

— As-tu fait ta prière? demanda-t-il une dernière fois.

Perrine, à genoux, plus morte que vive, balbutia quelques pieuses paroles.

— Est-ce fait?

— Pardon encore! pardon! au nom de notre ancien amour, au nom du dévouement que je te prouverai toute ma vie, au nom de ta mère et de la mienne qui sont au ciel, grâce! grâce! je t'aime!

— Et moi aussi je t'aime, en voici la preuve!...

Une lueur rougeâtre illumina aussitôt la demi-obscurité

Jeudi 15 de ce mois, dans la soirée, quelques paquets introduits par un négociant dans une communauté de cette ville, avaient paru contenir de la soie. Il n'en a pas fallu davantage pour que cette communauté, tous les couvents, les institutions de jeunes demoiselles même fussent l'objet d'une irruption générale de la part d'une foule exaspérée, à la tête de laquelle, et en très grande majorité, marchaient les femmes. Tout a été dévasté et incendié.

La garde nationale accourue à la hâte sur les lieux pour contenir cette invasion n'a pu que très péniblement entourer les établissements attaqués, elle a été contrainte de faire usage de ses armes : deux hommes ont été tués. Un garde national qui avait été violemment mordu à la main, a été forcé, par la douleur de lâcher son arme; une femme a aussitôt ramassé le fusil et a frappé, d'un coup de baïonnette, ce citoyen qui a succombé à sa blessure.

Hier dans la matinée, l'effervescence diminuait sensiblement, M. Beaune, commissaire du gouvernement dans le département de la Loire est arrivé de Montbrison vers quatre heures : à ce moment le calme s'est entièrement rétabli.

Les ouvriers des mines sont complètement étranger à ces scènes de dévastation.

Le conseil municipal ne s'est pas trouvé à hauteur de sa mission, dans ces circonstances graves, il a manqué de courage. Il a été dissous par un arrêté du Commissaire du gouvernement.

Italie.

Première bataille de l'armée Piémontaise contre l'armée Autrichienne.

Dépêche télégraphique.

Arrivée à Turin le 10 avril.

Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir de Milan une estafette qui apporte une copie de la dépêche ci-après, envoyée au gouvernement provisoire Milanais, par le commissaire auprès de l'armée sarde :

Du quartier-général de Charles-Albert, à Castiglione delle Stiviere, 8 avril, à 8 heures du soir.

Depuis plusieurs jours, les troupes autrichiennes se retiraient à l'approche de l'armée sarde, qui, stimulée par son ancienne renommée de valeur et de parfaite discipline, franchissait les lignes de l'Olio et de Chiese. Déjà l'ennemi avait abandonné les positions de Montechiaro, de Lonato et de Castiglione delle Stiviere, qu'il avait cependant jugées comme devant lui être très-avantageuses. Néanmoins l'armée autrichienne était allée prendre position en delà de la ligne du Mincio, se concentrant entre Peschiera et Mantoue; mais elle était suivie de très-près par la marche rapide de notre avant-garde sur le Mincio.

Ce matin, Charles-Albert fixait hardiment son quartier-général à Castiglione delle Stiviere, et vers 9 heures, la brigade de la Reine, le bataillon de marine et une partie du corps des tirailleurs se présentaient à Goito pour attaquer l'armée autrichienne.

La guerre de l'Indépendance italienne devait s'ouvrir par une victoire, en conséquence nous l'appellerons la victoire du Pont de Goito.

Les Piémontais, guidés par le général Bava, attaquèrent vivement Goito, où l'ennemi s'était fortifié en coupant les routes et occupant les maisons, d'où ils faisaient un feu très vif; mais, grâce à l'intrépidité du corps des tirailleurs et du bataillon de marine, qui formaient la tête de la colonne et qui étaient soutenus par quelques pièces d'artillerie, l'ennemi a été bientôt contraint d'abandonner ses positions.

En se retirant en delà du fleuve, les Autrichiens ont voulu faire sauter le pont qu'ils avaient déjà miné, mais heureusement un des parapets ayant résisté à l'explosion, les tirailleurs y passèrent dessus au pas de course et s'emparèrent de vive force de la batterie qui les mitrillait.

En quelques instants le passage de Mincio a été forcé sur les débris fumants du pont.

L'ennemi se voyant refoulé de tous côtés, s'est réfugié vers Mantoue laissant un grand nombre de morts et de blessés sur le champ de bataille, parmi lesquels plusieurs officiers. On lui a fait aussi beaucoup de prisonniers.

Par cette victoire l'armée piémontaise est restée maîtresse du passage du Mincio dont elle occupe la rive gauche.

On cite deux officiers parmi les morts du côté des Piémontais, et deux colonels blessés, MM. Marmora et Macarani; le premier commandant le corps des tirailleurs et l'autre le bataillon de marine.

Actes Officiels.

Paris, 15 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel*:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuple français.

Le gouvernement provisoire.

Sur le rapport du ministre de la justice;

Vu l'art 22 du Code pénal ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation. »

Considérant que la peine de l'exposition publique dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de sa réhabilitation;

Considérant que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le criminel repentant;

Considérant enfin que le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime.

Décète :

La peine de l'exposition publique est abolie.

Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.

— Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances,

Arrête :

Le magasin de la mairie de Romorantin (Loire-et-Cher) et ses annexes pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— Par décret en date du 11 de ce mois, le gouvernement provisoire a supprimé le cadre de réserve créé pour les officiers généraux. C'est un hommage rendu aux principes d'égalité. Les officiers généraux seront soumis comme tous les autres officiers aux prescriptions de la loi de 1831 sur les retraites. C'est de plus, une économie d'au moins 500,000 fr. par an, qui sera réalisée par cette mesure.

— Par arrêtés, en date du 4 et 5 avril 1848, le ministre de la marine a nommé, à titre provisoire :

Le capitaine de vaisseau Vaillant, préfet maritime à Rochefort.

Le capitaine de vaisseau Suin, préfet maritime à Lorient.

— Par une décision du 9 courant rendue sur la proposition du maître des requêtes, directeur du personnel et des opérations maritimes, secrétaire général par intérim, le ministre de la marine et des colonies a arrêté, en principe, que

désormais les emplois d'huissier, de gardien de bureau et des agents attachés au service intérieur du ministère, seront conférés à d'anciens officiers marins, sous-officiers marins et soldats des corps de la marine, de préférence à tous autres candidats. Le ministre a, en outre, arrêté que l'application de cette mesure sera faite au fur et à mesure des vacances, de manière à ne point toucher aux existences actuelles et à respecter ainsi les droits acquis.

PARIS, 13 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

M. Lamartine a adressé la lettre suivante à M. Ponsard, candidat dans le département de l'Isère :

Mon cher ami,

Vous étiez comme moi républicain avant la république. Les noyers de St-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée éclosa en trois jours au feu de l'âme du peuple veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'Assemblée nationale se fortifie d'hommes comme vous.

Cette république ne doit ressembler qu'à elle-même. C'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a eu à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poètes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais pendant les jours de sa lutte, vous avez fait plus que des vœux pour elle, vous avez combattu à la fois pour qu'elle fut victorieuse et pour qu'elle fut modérée et magnanime. Venez lui donner ce double caractère dans sa législation.

Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen. Le gouvernement, selon moi, ne doit peser que par les élections sur le pays, que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste, avant tout, et après tout, citoyen, et, à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer l'estime, la confiance et l'amitié que j'ai pour vous.

Signé : LAMARTINE.

— La dépréciation des valeurs cotée à la Bourse depuis le 25 février dernier jusqu'à la date du 12 avril s'élève par les recettes, la banque de France et les chemins de fer à la somme énorme de 5,749,060,811 fr. et il y aurait lieu d'ajouter à ce chiffre plus d'un milliard pour toutes les valeurs diverses, telles que : canaux, obligations, mines, gaz, assurances, etc., dont la plupart n'ont pas eu de cours depuis six semaines.

Cette dépréciation se décompose de la manière suivante :

Sur les fonds publics	3,285,795,811 fr.
Sur la banque de France	146,680,000
Sur les chemins de fer	516,585,000

Total 5,749,060,811 fr.

Avant le 25 février onze lignes de chemins de fer étaient déjà cotées au-dessous du pair et perdaient 145,547,500 fr. de leur capital nominal, ce qui porte la dépréciation des chemins de fer à 459,952,500 fr. Ces onze lignes ont encore perdu depuis six semaines 110,652,500 fr. Les six autres lignes qui étaient au-dessus du pair, le 25 février, se sont dépréciées depuis de 205,952,500 fr., et, en ce moment, il n'y a pas un seul chemin de fer qui soit coté au-dessus du pair à notre bourse.

Les délégués des compagnies ont été convoqués hier au ministère des finances pour entendre les bases du projet de décret préparé par le ministre pour l'expropriation des chemins de fer. Il paraît qu'après beaucoup de combinaisons le ministre s'est définitivement arrêté au rachat des actions avec la rente 5 p. 0/0 au pair.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 11 avril.

Un individu arrivé de Paris ayant, pendant son trajet en voiture, exprimé, à peu de chose près, les mêmes principes politiques que ceux du citoyens saurais délégué pour Mon-

du vallon; le coup venait de partir et le bruit qui s'était repercuté, d'écho en écho, avait fait fuir des buissons et des arbres des volées de petits oiseaux qui y dormaient dans leurs nids ou sur les ramaux. Des balles avaient fait sauter le crâne de la fileuse; le meurtre infâme était consommé!...

L'assassin gravissant une des rampes de la colline, se dressa sur ses pieds afin de voir si personne n'accourait par la campagne.

Ce jour-là, il n'y avait personne dans les champs. — Les oiseaux seuls avaient entendu.

L'assassin, sûr d'avoir été le seul témoin de son crime, redescendit tranquillement au fond du ravin et là, après avoir ôté son casque, dégrafé son sabre, dépouillé son habit d'uniforme et les avoir déposés à quelques pas, il retroussa les les manches de sa chemise et se pencha sur le cadavre.

D'une main il écarta la gorge et déchira la robe sanglante de la victime, prenant les précautions les plus minutieuses pour ne pas tâcher ses vêtements du sang qui coulait à flots et bouillonnait sur l'herbe.

A la vue des charmes nus de son ancienne amante, un long frémissement courut dans tous ses membres; il n'avait pas craint de commettre un abominable assassinat et il hésitait maintenant à déchirer cette blanche poitrine qui palpitait encore sous sa main. Cependant, comme il voulait exécuter jusqu'au bout son infernal dessein, il saisit un couteau et l'enfonça en détournant la tête dans le sein de la jeune fille. Il y fit une large entaille, et quand le sang cessa d'en jaillir, il y plongea une de ses mains, qui se promena dans les cavités encore chaudes du sternum, et après quelques minutes d'une autopsie, il retira sa main toute sanguinolente et pleine d'un morceau de chair noirâtre.

C'était le cœur, le tendre cœur de Perrine!

J'ai tenu mon serment! mais tout n'est pas fini! murmura-t-il; en retirant du doigt de sa victime une bague de fiancée.

Une petite flaque d'eau se trouvait à quelques pas de là; il y courut avec son horrible proie, la lava soigneusement, s'essuya les bras, les mains, la figure, et après son sinistre travail, dès qu'il eut revêtu son uniforme, il s'échappa de ce lieu d'horreur, en contemplant encore un moment la face livide de celle qu'il avait si ardemment aimée.

Il était alors deux heures de l'après-midi. Bastien enveloppa d'un linge le cœur de la victime et se dirigea à grands pas vers le village.

Qu'allait-il faire de ce pauvre cœur? quelle vengeance rêvait-il encore?

Accosté par plusieurs personnes en rentrant dans le bourg de Loué, le monstre leur parla avec le plus grand calme. Il eût été impossible de le lire sur sa figure ce qui se passait dans son âme. Une petite boucherie se trouvait sur son passage, il y entra et choisit deux cœurs saignants encore qu'il enveloppa proprement dans une feuille de papier. De là, il traversa le pont de la Vègre et se rendit à l'auberge du *Chêne-Vert*, la même hôtellerie où il était entré si fatalement autrefois.

Il demanda une chambre où il put être seul quelques moments; l'hôtesse s'empressa de lui en désigner une, où, dès qu'on lui eut servi du vin, il s'enferma.

Aux deux cœurs qu'il venait d'acheter, Bastien joignit celui de Perrine auquel il fut, comme remarque, une certaine incision, puis jetant le linge insanglanté dans la Vègre qui coulait sur les fenêtres, il descendit à la cuisine de l'auberge

prier l'hôtesse de lui apprêter cet exécrable mets digne du festin des Atrides

— Vous mettrez deux couverts, ajouta-t-il; je reviendra dans un quart-d'heure dîner avec un de mes amis,

Constant demeurait à quelques pas du *Chêne-Vert*; les affaires de la foire l'avaient retenu chez lui jusqu'alors; mais comme elles étaient à peu près terminées, il se disposait à courir chez Perrine, quand il vit entrer son rival, l'adjudant Privat.

— Mon cher Constant, je viens te faire mes adieux.

— Comment? je te croyais en congé pour trois mois.

— Je reçois à l'instant l'ordre de rejoindre mon régiment qui va rentrer en campagne, et comme je suis forcé de partir demain matin, je suis accouru t'inviter à casser une croûte et à choquer le verre avec moi, pour te prouver que je ne t'en veux nullement de ton mariage avec la jolie Perrine. Il faut que nous nous quittions bons amis, c'est dit, n'est-ce pas?

— Très volontiers, Bastien, mais laisse-moi aller avertir ma fiancée qui m'attend.

— Une demi-heure de plus ou de moins, qu'importe? Le couvert est mis, j'ai une foule d'autres visites à faire ce soir, allons, viens donc, c'est là, au *Chêne-Vert*; tu as bien le temps de revoir et d'aimer ta Perrine, que diable! un peu de complaisance pour ton meilleur ami.

Constant n'avait rien à répondre; il suivit joyeusement le dragon qui l'entraîna dans la chambre où déjà la table était servie.

(La fin à demain.)

tauban, a eu l'imprudence de se rendre, dans la soirée, au café de la comédie.

Reconnu par un de ses compagnons de voyage, qui, au moment de son entrée, racontait, entre autres gentillesces, de l'agitateur, que « si le besoin était, il saurait, à Bordeaux, de l'agitateur, que » Forcé lui a été de sortir du café au milieu des huées.

Ayant voulu sur le champ vérifier les titres et les qualités dont cet individu se prétendait porteur, les habitués du café l'ont arrêté, et des gardes nationaux et un capitaine d'état-major l'ont fait monter en voiture pour le conduire à la mairie. On saura, sans nul doute, demain, la véritable mission de ce citoyen.

— Des saisies d'armes de guerre ont été opérées hier et avant-hier dans différents quartiers de la capitale,

— Nous apprenons que les actionnaires anglais de chemin de fer français ont envoyé à Paris des délégués chargés de protester contre toute mesure d'expropriation. Ils comptent ne livrer leurs titres en aucun cas et faire présenter par leur gouvernement une note diplomatique pour réclamer contre ce qu'ils appellent une spoliation de leurs droits et une violation des contrats.

— Un journal militaire publie aujourd'hui une longue liste de promotions dans l'arme de l'infanterie. Elle comprend plus de 430 noms; ce n'est que la première partie d'un très long travail qui doit s'étendre à toutes les armes. Il ajoutera plus de 1,600 noms aux avancements que nous annonçons.

Des emplois sont réservés pour les candidats au grade de sous-lieutenant proposés par la commission des récompenses nationales, pour les élèves des écoles militaires et pour un certain nombre d'officiers rappelés de la non activité.

— M. Maurat-Ballange, ancien député de la gauche, vient de donner sa démission de Commissaire du gouvernement provisoire dans la Haute-Vienne.

Par une proclamation dans laquelle il fait ses adieux aux habitants de Limoges, M. Maurat-Ballange motive sa démission sur le défaut d'accord entre ses opinions et les ordres du citoyen ministre de l'intérieur.

C'est, dit-on, M. Pierre Leroux qui est nommé Commissaire général dans ce département.

— Par un arrêté ministériel du 11 avril, les délai et faculté accordés par l'arrêté du 17 mars pour faire viser sans amende les billets à ordre, lettres de change et autres effets négociables, ainsi que les billets et obligations non négociables et mandats à terme ou de place en place, faits en contravention aux lois sur le timbre, sont prorogés, de nouveau jusqu'au 24 mai prochain inclusivement.

— Deux escadrons de guides d'état-major, dont on a annoncé dernièrement la formation, s'organisent en ce moment à Lunéville.

TRIBUNAUX.

Aujourd'hui que la plus grande extension est donnée au droit électoral, que nous sommes tous appelés à la vie publique, beaucoup de nous ont à faire leur éducation politique. Si les réunions électorales permettent de chercher et de jeter la lumière sur la valeur des candidats qui se présentent aux suffrages de leurs concitoyens, il faut qu'on sache que ce droit ne peut dégénérer en licence et aller jusqu'à déshonorer la vie privée par la calomnie et la diffamation.

Déjà hier, le tribunal correctionnel (6^e chambre) a frappé d'une condamnation sévère un citoyen qui, dans une réunion préparatoire, avait diffamé un candidat.

Aujourd'hui, la 7^e chambre, sous la présidence de M. Jourdain, était saisie d'une plainte de la même nature formée par le sieur Joissans, restaurateur, contre les sieurs Mahet et Rigaud.

Le sieur Joissans se présentait comme candidat au grade de lieutenant dans sa compagnie. Les propos tenus par les prévenus tant dans le quartier qu'à la Bourse, où se tenait la réunion préparatoire, l'auraient exposé aux soupçons les plus graves, et l'auraient contraint à renoncer à la candidature.

Sur la plaidoirie de M. Lefebvre, qui a conclu pour le sieur Joissans en 300 francs de dommages-intérêts, et conformément aux conclusions de M. David, substitut de M. le commissaire du gouvernement, le tribunal a condamné les sieurs Mahet et Rigaud chacun en 50 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts; il a de plus fixé à six mois la durée de la contrainte par corps, contrainte qui sera néanmoins suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la matière par l'Assemblée nationale.

— L'affaire relative aux dévastations et incendies des stations de Rueil et de Chatou, sur le chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye, et à la destruction du pont de cette commune, a continué aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

M. Metzinger, avocat général, a soutenu l'accusation contre treize des accusés. A l'égard des nommés Barreaux et Marquet, il s'en est rapporté à la prudence du jury, et en ce qui concerne les nommés Cosson, Subtil, Descures et Cartigny fils, il a complètement abandonné l'accusation.

Les défenseurs des accusés ont été ensuite successivement entendus.

L'audience, levée à cinq heures, a été renvoyée à demain pour le résumé de M. le président et la délibération du jury.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE. SCHELESWIG-HOLSTEIN, Rendsbourg, 9 avril. — Les troupes de Schleswig-Holstein craignant que la ville de Flensbourg ne fût bombardée par les Danois, ont évacué

cette ville ainsi que leur position près de Ban, pour prendre une autre position très forte en deçà de Flensbourg. Le roi est entré dans cette ville.

AUTRICHE. Vienne, 6 avril. — Le gouvernement va former une armée du nord qui sera forte de 60 mille hommes. Les forteresses d'Ohmutz, Koniggratz et Josephstadt seront mises en état de défense. Les premières troupes disponibles occuperont un camp dans la Silésie. Le prince Windischgratz, qui est devenu si impopulaire ici, commandera cette armée.

On écrit de Pesth que la disposition des esprits, dans cette ville, est loin d'être rassurante; on y est mécontent de la disposition que montre la diète. On insiste sur le rappel immédiat de la troupe hongroise de toutes les provinces autrichiennes, et sur l'éloignement des soldats non Hongrois de la Hongrie. La garde nationale de Pesth est déjà forte de 11,000 hommes; elle occupe toutes les casernes malgré l'opposition du général commandant Lederer. Ce dernier est parti pour Vienne, probablement pour se démettre de ses fonctions. Le parti social veut une république comme celle de la France.

ANGLETERRE. Londres. — Journaux du 12 au matin. — La réunion hebdomadaire de repealers a eu lieu lundi, dans Conciliation-Hall, sous la présidence de M. T. Vikins. — La rente de la semaine a été de 52 liv. sterl. — Sir Ch. Napier était présent comme curieux. — Dans la séance de la chambre des lords, d'hier 11, le marquis de Landsdowne a annoncé la présentation d'un bill pour donner au gouvernement le pouvoir d'éloigner les étrangers suspects, il a consenti à la production de correspondances diplomatiques relatives à l'intervention de la Sardaigne sur le territoire Milanais.

Dans la chambre des communes, le bill de protection de la couronne a été examiné devant le comité.

Dans la séance de l'après-midi, de la convention, la résolution tendant à demander la mise en accusation des ministres, a été adoptée presque à l'unanimité au bruit des applaudissements des délégués.

Les journaux anglais du 12 au soir n'ont pas été apportés par le courrier arrivé aujourd'hui à Paris.

NOUVELLES LOCALES.

Résultat du scrutin préparatoire pour les élections à l'Assemblée constituante.

Le comité central démocratique, séant au collège, salle de la bibliothèque, après avoir procédé au dépouillement des scrutins de tous les clubs qui lui sont affiliés, a arrêté la liste suivante :

Sur 8,669 votants :

Le citoyen Laforest, maire provisoire, a obtenu 7141 suff.

- Lortet, médecin, 6168
- Benoit (Joseph), monteur de métiers, 5448
- Raspail, chimiste, à Paris, 5353
- Dautre, compositeur d'imprimerie, 5266
- Blanc (Félix), légiste, 4547
- Greppo, chef d'atelier, 5816
- Arago, commissaire provisoire, 5390
- Pelletier, hôtelier à Tarare, 5098
- Vindry, pêcheur, 2748
- Edant, fabricant, 2714
- Faure, (Jh), maire provisoire à Givors, 2554
- Proudhon, homme de lettres, à Paris, 2471
- Lagrange (Charles), prévenu d'avril, 2530

Voici les noms des citoyens qui ont ensuite rallié le plus grand nombre de votes :

Fond, 2,518; Cabot, 2,254; P. Leroux, 2,117; Valier, 2,071; Jules Favre, 1,995; Grinand, 1,757; Julien Lacroix, 1,668; Chaix, 1,615; Gigoux, 1,606; Bredin, 1,474; Bergier, 1,192; Brossette, 1,162; Hugon, 1,157; Hénon, 1,109.

— Le maire provisoire de Lyon croit devoir rappeler une dernière fois aux citoyens résidant à Lyon, soit chez des logeurs, soit chez les maîtres qui les emploient, que, pour se faire inscrire sur les listes électorales, ils ont à se présenter chez le commissaire de police de leur arrondissement, en justifiant qu'ils sont Français et habitent la ville depuis six mois au moins.

Le maire provisoire ne peut qu'inviter les citoyens placés dans cette catégorie, à se présenter immédiatement pour se faire inscrire; passé le 18 de ce mois, ils ne seraient plus admis à présenter leurs demandes, et, après les avertissements multipliés qui leur ont été donnés, ne seraient point en droit de se plaindre de ne pas figurer sur les listes électorales.

Hôtel-de-Ville, Lyon, le 15 avril 1848.

— Les travailleurs des ateliers nationaux de Fourvières et des Chartreux ayant appris qu'il y a un grand nombre d'ouvriers inscrits dans les bureaux, et à qui il n'a point été possible de donner du travail, ont voté par acclamation, sur une proposition qui leur a été faite, une retenue de 50 c. sur leur paie de la semaine. Ce bon exemple de fraternité sera, nous en sommes convaincus, suivi par les autres ateliers nationaux. Le montant de cette offrande des travailleurs pour leurs frères malheureux sera déposé entre les mains de notre honorable maire, M. Laforest, qui la fera répartir entre les ouvriers inscrits dans les bureaux.

— La perception sur les droits d'octroi a été très productive hier pour notre ville. Jamais les recettes sur l'entrée des vins n'avaient été aussi considérables aux barrières. Sur le bruit généralement accrédité que les droits d'entrée seraient augmentés de 4 fr. 50 c. par barrique, à dater du 15 avril courant, propriétaires et consommateurs s'étaient empressés de profiter des derniers délais. Il paraîtrait, en effet, que

cette augmentation de perception devait être mise en vigueur aujourd'hui, car, hier au soir, M. le directeur de l'octroi s'est empressé d'envoyer dans chaque club prévenir que la mesure avait été retirée, et qu'il en serait comme par le passé. Les modifications ne porteront, d'après le décret du 51 mars, que sur les liqueurs, tant en cerceles qu'en bouteilles.

— On nous communique les détails suivants qui ne laissent pas que d'avoir quelque gravité et que nous ne voulons présenter qu'à l'état de questions, afin de faciliter les moyens d'explications qui nous paraissent devoir être fournis par le citoyen que ces questions concernent.

Est-il vrai que le commandant nouvellement élu de la garde nationale de Tarare et qui a passé l'âge d'inscription sur les contrôles de la garde nationale, et qui, par ce motif, se serait abstenu de paraître dans ses rangs, aurait sollicité l'honneur d'être élu chef de bataillon?

Est-il vrai qu'il n'aurait obtenu la majorité qu'à l'aide d'un engagement pris par lui d'habiller et d'équiper, à ses frais, un nombre déterminé de gardes nationaux et d'acheter 300 fusils?

Est-il vrai qu'après la proclamation du scrutin, il méconnaît la promesse qu'il avait faite?

Nous attendons quelques explications nécessaires, avant d'être amenés à caractériser ces faits qui s'appliquent, dit-on, à un citoyen qui jouit d'une considération méritée comme négociant et comme père de famille.

— Les habitants des quais Monsieur et de la Charité ont été mis en émoi hier, vers six heures du soir, par deux coups de feu, tirés de la rive opposée du Rhône. Une balle, après avoir atteint un passant qui longeait l'hospice de la Charité et lui avoir percé le collet de la redingote, est venue frapper contre le mur de cet hospice. On assure même qu'un troisième coup de feu a suivi les deux premiers à quelques minutes d'intervalle.

Quoiqu'il en soit, de nombreux citoyens se sont portés vers la maison où l'explosion avait eu lieu, mais l'auteur de cet acte insensé, qui n'a pas encore été caractérisé et que l'on suppose être une imprudente mystification, a été arrêté et mis entre les mains de la justice.

— Le 5^e régiment de hussards, en garnison à Bone, rentre en France; ses chevaux seront versés au 5^e régiment de chasseurs à Constantine.

— Les élections de la garde nationale auront lieu demain dimanche, dans les lieux de réunions indiqués par M. le maire de Lyon, pour les grades de colonel de légion à six heures du matin, de lieutenant-colonel à onze heures, et pour les chefs de bataillon et porte-drapeaux à cinq heures.

Ces nominations sont importantes, et il faut que tous les citoyens se rendent exactement à l'appel qui leur est fait, afin que les choix qui seront proclamés soient bien ceux de la majorité.

ELECTIONS DES COLONELS ET LIEUTENANTS-COLONELS, CHEFS DE BATAILLON ET PORTE-DRAPEAUX.

Nous maire provisoire de la ville de Lyon,

Vu les décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 mars dernier, et l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 26 du même mois;

Vu l'arrêté du commissaire extraordinaire du gouvernement dans le département du Rhône, en date de ce jour, qui dispose que les opérations relatives aux élections de la garde nationale restant à effectuer, commenceront à partir du 16 courant,

Avons arrêté les dispositions suivantes :

Les quatre légions de la garde nationale de Lyon, formées par arrêté du 20 mars dernier, se réuniront le 16 courant, par bataillons divisés en deux sections, pour nommer d'abord leur colonel et ensuite leur lieutenant-colonel.

Tous les citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale, sont appelés à ces deux élections, dans la légion à laquelle ils appartiennent. Ils se rendront aux lieux de réunion ci-après indiqués, sans uniforme et sans armes.

Chacune de ces élections aura lieu au scrutin individuel et secret, à la majorité absolue des suffrages.

La première section de chaque bataillon sera formée des quatre premières compagnies, grenadiers et voltigeurs, et la seconde, des quatre dernières compagnies du bataillon.

Chaque section sera présidée, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, en date du 26 mars dernier, par un des membres du comité central, assisté de deux membres du conseil de recensement.

Le résultat du scrutin de chaque section sera porté par le président au bureau de la première section du premier bataillon de chaque légion, et ce bureau fera, en séance publique et en présence des bureaux de sa section, le recensement général des votes.

Le scrutin dans chaque section aura une durée de quatre heures; il ouvrira à six heures du matin, pour les colonels, et à onze heures pour les lieutenants-colonels.

Le même jour, 16 du courant, chaque bataillon divisé en deux sections, se réunira, de quatre à sept heures du soir, pour procéder à l'élection d'un chef de bataillon et d'un porte-drapeau, sous la même présidence et dans les mêmes lieux que ceux indiqués ci-dessus.

Le résultat du scrutin de la seconde section sera porté par le président au bureau de la première section, où le recensement en sera fait conformément à ce qui a été dit ci-dessus.

Vacances et remplacements de démissionnaires dans toutes les compagnies.

Le lundi 17 avril, de six à dix heures du matin, il sera

procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux dont la nomination est nécessaire pour compléter le cadre de chaque compagnie.

Ces élections auront lieu conformément aux prescriptions des art. 3, 6 et 9 de l'instruction du ministre de l'intérieur, du 26 mars dernier, et sous la présidence du délégué de la section auquel ces compagnies appartiennent.

Nota. Afin de faciliter l'opération des élections du 16 courant, les exercices n'auront pas lieu dimanche prochain.

Lieux de réunion de chaque section.

PREMIÈRE LÉGION. — 1^{er} bataillon. — Première section, bureau central, passage Thiaffait, école de chant. Deuxième section, rue Ponteau, école.

2^e bataillon. — Première section, Condition des soies. Deuxième section, rue des Tables-Claudienne, école.

3^e bataillon. — Première section, La Martinière, salle du club. Deuxième section, Nouvelle Halle-aux Grains, qui Sainte-Marie-des-Chânes.

DEUXIÈME LÉGION. — 1^{er} bataillon. — Première section, Bureau Central, salle de la Bibliothèque. Deuxième section, Palais-Saint-Pierre, côté ouest.

2^e bataillon. — Première section, Palais Saint-Pierre, côté est. Deuxième section, Ecole Vétérinaire.

3^e bataillon. — Première section, foyer du Grand-Théâtre. Deuxième section, Mont-de-Piété, salle des ventes.

TROISIÈME LÉGION. — 1^{er} bataillon. — Première section, bureau central, Ecole de Médecine, amphithéâtre. Deuxième section, la Charité.

2^e bataillon. — Première section, l'Hôpital, salle du conseil. Deuxième section, l'Hôpital, salle du dôme.

3^e bataillon. — Première section, la Préfecture. Deuxième section, rue d'Égypte, magasin de la ville.

QUATRIÈME LÉGION. — 1^{er} bataillon. — Première section, bureau central, la Charité, salle du conseil. Deuxième section, la Douane.

2^e bataillon. — Première section, Gendarmerie. Deuxième section, Grenier à sel.

3^e bataillon. — Première section, Palais-de-Justice. Deuxième section, Manège d'artillerie, au pont d'Ainay.

Nota. Les deux compagnies de la banlieue voteront avec cette dernière section.

Le maire provisoire, LAFOREST.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1848.

PROFESSIONS DE FOI.

Lyon, le 14 avril 1848.

Aux citoyens électeurs du Rhône.

A l'appui d'une candidature que j'ai acceptée avec reconnaissance et résolution, j'apporte mes dix années d'enseignement public à l'Hôtel-de-Ville de Lyon; je n'ai pas un mot à rétracter de tout ce que j'ai dit, et je me rends la justice d'avoir constamment professé la belle devise que la République a inscrite sur nos drapeaux.

Les nombreux auditeurs qui m'ont honoré de leur assiduité attesteront que j'ai toujours émis les doctrines les plus nationales et les plus sagement démocratiques : les citoyens qui ne m'ont pas entendu ont pu lire les comptes-rendus de mes séances, publiés à différentes époques dans le *Censeur*, et les violentes attaques du journal légitimiste le *Réparateur*, qui, pendant deux ans, n'a pas cessé de m'appeler un tribun, un apôtre de la souveraineté du peuple, etc.

Ma vie a été toute de labeur; enfant du peuple, je suis arrivé au poste que j'occupe dans l'instruction publique par la voie démocratique des concours, et je me souviens avec fierté d'avoir rempli pendant quatre ans les fonctions de maître d'études. Après vingt et un ans de bons services, et surtout après le long succès que je dois à la bienveillance des Lyonnais, j'avais droit à un avancement; cet avancement m'a été obstinément refusé à cause de l'indépendance de mon caractère et de mes principes; et si j'ai été nommé doyen de la Faculté, c'est que M. Villemain, alors ministre, prenant en considération la durée des services, n'a pas voulu tenir compte des protestations unanimes parties contre moi des hautes administrations du département et de la cité. Cela est connu de toute l'Académie.

Ma profession de foi sera courte; elle sera le résumé des discours que j'ai prononcés à l'Hôtel-de-Ville.

Je veux la République, rien que la République, avec une seule chambre, et un président responsable, dont les attributions soient fixées et restreintes, élu pour quatre ans par tous les citoyens.

Je veux la liberté absolue de la conscience, de la presse, de la parole et de l'association.

Je veux de grandes réformes dans notre système d'impôts, plein d'inégalités et d'injustices.

Je demande encouragement et protection pour la terre : la marine, la guerre, les travaux publics, l'industrie ont des écoles spéciales, pourquoi n'y aurait-il pas dans chaque département des écoles normales d'agriculture?

Je veux l'éducation commune donnée à tous, au nom de la patrie, à l'école, à l'atelier, au collège, sous les drapeaux, dans les assemblées publiques, et je répète ces paroles fameuses : « Nous aurons assez vécu, si nous décernons l'éducation. »

Je veux l'intervention du jury, même en matière civile, comme aux Etats-Unis; une législation purgée des dispositifs incohérents de tous les âges, et refaite d'après les données supérieures de la justice et de la raison.

Je suis de ceux qui croient fermement qu'il y aura toujours des riches et des pauvres, des capitalistes et des travailleurs; c'est dire que je ne partage en rien les illusions sociales; mais je veux que les pauvres soient moins pauvres, que le travail puisse conduire au capital, que la propriété soit accessible à tous.

Je veux que la liberté générale protège la vie, la fortune

et la liberté de chaque citoyen; sans l'ordre, sans l'autorité, point de liberté.

Je veux l'égalité des droits, mais aussi l'égalité des devoirs; je veux, avec Rousseau, que tous prescrivent ce que tous doivent faire, et que nul ne puisse exiger qu'un autre fasse ce que lui-même il ne fait pas : l'égalité morale, l'égalité spirituelle, et non pas cette chimère de l'égalité matérielle que je relègue parmi les plus irréalisables utopies.

Un mot maintenant sur quelques accusations dont une intrigue jalouse honore ma candidature.

L'on m'a reproché d'avoir contribué à l'éloignement d'un professeur; cela n'est pas vrai.

L'on m'a reproché de n'avoir pas assisté au service funèbre des victimes de février : ce service a été célébré un vendredi à onze heures, et ce jour-là, à la même heure, je faisais mon cours, dont la reprise avait été annoncée depuis quelques jours.

L'on m'a reproché d'avoir fait l'éloge des mariages espagnols, c'est faux. J'ai dit en commentant historiquement le traité d'Utrecht dont j'avais à parler, que les mariages espagnols n'étaient contraires ni à la lettre, ni à l'esprit des traités d'Utrecht, ce que j'ai dit, je le soutiens encore aujourd'hui, mais, je le demande aux douze cents auditeurs qui étaient dans la salle, ai-je ajouté un mot qui tendit à glorifier une politique que nul n'a plus flétrie que moi?

Devais-je m'attendre à subir deux reproches contradictoires? Quelques jours après la mort du duc d'Orléans, l'autorité me blâma de n'avoir pas fait la moindre allusion, dans mon cours à cet événement qui préoccupait tous les esprits : aujourd'hui, voilà que l'intrigue aux abois arrange là-dessus la plus absurde et la plus lâche des calomnies.

Enfin, l'on a annoncé que des recherches seraient faites dans les cartons du ministère où l'on se flattait de trouver des pièces compromettantes, que sais-je? des dénonciations. Si les perquisitions ont été exactes, on a dû y trouver en effet beaucoup des dénominations *contre moi, contre mes doctrines, contre les principes que j'ai toujours professés.*

Je n'en dirai pas davantage. Citoyens, si voulez une république grande, morale et pure, je mets à votre disposition tout ce qu'il y a en moi d'intelligence de patriotisme et d'énergie.

ACHILLE FRANÇOIS.

Professeur d'histoire.

N. B. Afin d'éviter toute confusion de noms, je prie les citoyens qui voudront m'honorer de leurs suffrages d'inscrire sur leur bulletin mon titre de *professeur d'histoire.*

Le citoyen François Renaud, chef d'atelier, rue Confort, 50, nous prie d'insérer la note suivante.

Désireux de donner à la première industrie de notre cité, un représentant honorable et éclairé, les nombreux amis du citoyen Roussy, sont allés le trouver dans son atelier, au milieu de sa famille et l'ont contraint d'accepter la candidature.

Philibert Roussy habite, depuis trente-quatre ans, les rues des Marronniers et de la Belle-Cordière. Ouvrier à quatorze ans, il apprit à lire et à calculer dans les courts instants de loisir que lui laissait son labeur quotidien. En 1824, il monta un atelier pour la fabrication des étoffes d'or et d'argent, après s'être employé à la confection de tous les genres de tissus en soie.

A la suite d'essais persévérants, il parvint en 1827 à produire des brocards, quatre-quarts, à double relief, c'est-à-dire composés de deux dessins relevés l'un par l'autre et fondus sur le fond, problème jusqu'alors insoluble. A l'exposition, ces étoffes furent remarquées.

En 1829, sa vocation décidée pour la mécanique, lui fit découvrir un régulateur, le *régulateur comptomètre*, à compteur et sonnerie, qui lui valut, de la part de la Société de lecture et d'encouragement, une médaille d'argent. le 24 mai 1830. J'étais alors membre de la Société, qui demanda que le régulateur prit le nom de Ph. Roussy. Ce régulateur fut adopté pour le métier servant au cours de théorie et de pratique professé à l'école de St-Pierre. En 1839 il fut également adopté pour le cours de pratique, de l'institution de la Martinière. Son but est de suppléer à l'intelligence de l'ouvrier, en limitant la force des coups de battant.

Une roue-bascule, à échappement, inventée par Ph. Roussy a pour effet, de maintenir les fils de soie à un degré de tension uniforme et constant, quelles que soient la sécheresse ou l'humidité atmosphériques.

En 1838, le citoyen Roussy a trouvé une roue indéfinie en fer, graduée, sans dents, qui, adaptée au régulateur, donne toutes les réductions désirables.

En 1839, à l'exposition des produits de l'industrie française, à Paris, il obtint, pour ses travaux antérieurs, une médaille d'argent.

En 1840, il découvrit le moyen de supprimer, dans la fabrication des brocards et satins relevés, le tiers de la soie-organsin, résultat qui permet d'économiser deux rouleaux et huit lisses, de réduire le prix du tissu et d'en augmenter la consommation.

La même année, il arriva à supprimer, dans l'article tailladouze, la moitié des cartons, économie nouvelle et considérable qui épargne le temps de l'ouvrier.

La Chambre de commerce, qui, en 1838, lui avait accordé une première récompense pécuniaire pour la roue indéfinie dont nous avons parlé, lui en accorda une seconde, et bientôt après, en 1844, une troisième pour l'invention d'une bascule de décharge, qui facilite le tissage, en diminuant les efforts et la fatigue des ouvriers.

Cette dernière et importante découverte valut à notre concitoyen une médaille d'or à l'exposition nationale de Paris,

et, plus tard, le titre de membre de l'Académie de l'industrie française, fondée après la Révolution de juillet.

Enfin, l'année dernière, Philibert Roussy a trouvé un système de frein pour arrêter instantanément les convois sur les chemins de fer, système que deux commissions d'ingénieurs ont proclamé supérieur à tous les autres, et pour lequel elles lui ont conseillé de prendre un brevet d'invention. L'Académie lui a décerné une médaille en séance publique. La Chambre de commerce de Lyon et l'ancien préfet Chaper s'étaient adressés au gouvernement déchu pour obtenir que l'on fit l'essai de freins-Roussy. La Révolution de février étant survenue, la République fera, je n'en doute pas, ce que l'ex-gouvernement n'a pas eu le temps d'ordonner.

Travailleur infatigable, intelligence d'élite, le citoyen Philibert Roussy a été le défenseur constant des intérêts de la classe ouvrière. Un journal l'*Echo de la fabrique*, organe des besoins des travailleurs, venait de succomber. Roussy et quelques hommes de bien créèrent aussitôt et rédigèrent, en 1834, une feuille nouvelle, l'*Indicateur des ouvriers*. A peine avait elle paru, que son libéralisme inquiéta l'autorité. Onze des actionnaires et rédacteurs furent mandés au parquet du procureur du roi et arrêtés. Cinq jours après, ils furent mis en liberté sous caution, et plus tard un verdict d'acquiescement la leur rendit entière.

Professeur de théorie et de pratique, Roussy fit un cours gratuit pour les chefs d'atelier et les ouvriers.

Appelé par les électeurs aux fonctions de prud'homme; les prud'hommes, au titre de membre de la caisse des prêts, il s'est dévoué douze ans à ces devoirs honorables.

Roussy a 52 ans. Il s'exprime avec clarté, avec précision, et s'il n'est point propre aux discussions de la tribune, il rendra du moins d'importants services dans les commissions.

Je me résume : trois récompenses pécuniaires accordées par la chambre de commerce de Lyon; trois médailles d'argent; une médaille d'or; le titre de membre de l'Académie de l'industrie française; quatre fois prud'homme; 50 ans d'une vie pure, tels sont les antécédents du citoyen Philibert Roussy.

Si la modestie et la probité, unies à l'intelligence, à l'expérience des hommes et des choses, si la moralité et la fermeté de caractère, peuvent recommander à vos suffrages le citoyen Philibert Roussy en est digne et le sera toujours.

FRANÇOIS RENAUD.

Chef d'atelier, rue Confort, 50.

Ephémérides de la Révolution Française.

13 Avril 1793. — Les Girondins, à l'aide de la plaine, font décréter d'accusation Marat qui en sa qualité de président des Jacobins, avait fait une adresse aux départements, pour demander la destruction d'une partie de la Convention.

15 Avril 1794. — Anaxagoras Chaumette, ex-procureur de la commune de Paris, Bessy, ex-général, le député Simon, le général Dillon, l'évêque Gobel, la veuve Camille Desmoulins, la veuve Hébert, condamnés à mort sont exécutés.

13 Avril 1796. — Monsieur, frère de Louis XVI, part de Venise et se rend à l'armée de Condé : le sénat Vénitien qui craint la France, l'oblige à ce départ.

14 avril 1798. — Le général Bernadotte, ambassadeur à Vienne, ayant arboré à son hôtel le drapeau tricolore, surmonté d'un bonnet rouge, avec les devises *liberté, égalité*, suivant l'ordre du directoire, est insulté par une foule de peuple. Il quitte Vienne, malgré les instances et les excuses du cabinet autrichien. Il eut pu, après ces explications, continuer sa résidence; mais il n'est pas fâché d'une circonstance qui lui fait cesser un ministère qu'il regarde comme un exil imposé par le Directoire jaloux de toute popularité.

15 avril 1790. — Le *Moniteur* de ce jour annonce qu'il a été fait sur le Pont-Neuf, à Paris, la distribution d'un avis aux ouvriers des divers états, pour les inviter à chasser tous les démagogues.

15 avril 1793. — Le maire de Paris, Pache, à la tête de commissaires de trente-cinq sections de cette ville, présent à la Convention une pétition tendant à obtenir que les principaux Girondins soient expulsés de l'assemblée.

15 avril 1793. — Les Anglais s'emparent de l'île française de Tabago.

Bourse de Paris du 13 avril 1848.

Cinq pour cent, 58 25	— Dito	Quatre canaux, 660
fin courant, 58 50	— Trois pour	Rentes de Naples, » »
cent, 59 75	— Dito fin courant,	Dettes actives d'Espagne, » »
39 75	— Quatre pour cent, » »	Emprunt romain, 50 »
Actions de la banque, 1123		Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . .	450	Orléans-Vierzon . . .	225
Paris à Rouen . . .	315	Montereau à Troyes . . .	» »
Rouen au Havre . . .	170	Nord . . .	336 25
Paris à Strasbourg . . .	341 25	Amiens-Boulogne . . .	» »
Paris à Lyon . . .	310 »	Tours à Nantes . . .	335 »
Avignon à Marseille . . .	200	Dieppe . . .	» »
Versailles, rive droite . . .	100	Bordeaux à Cette . . .	» »
Id. rive gauche . . .	100	Lyon à Avignon . . .	» »
Bâle à Strasbourg . . .	77 50	Centre . . .	» »
Saint-Germain . . .	» »	Paris à Sceaux . . .	» »
Orléans-Bordeaux . . .	387 50	Sceaux . . .	» »

La rente était plus faible à la bourse d'aujourd'hui, tandis que les actions de chemins de fer étaient recherchées et en hausse. On disait que le ministre des finances avait déclaré hier aux compagnies que l'expropriation des chemins de fer était décidée, et que les actionnaires seraient remboursés en rentes. Les transactions n'ont pas eu beaucoup d'importance. La bourse commence à s'habituer à ce projet, qui ne produit plus une grande sensation sur les cours.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.
La Guillotière, imprim. de BAJAT.